



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Catéchisme Historique

Fleury, Claude

Munster, 1786

Leçon XXVII. De l'Extrême-Onction.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49154](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49154)

pour eux. D. Qu'est-ce que les indulgences ? R. Une grace que l'Eglise nous fait pour suppléer au défaut des satisfactions.

L E Ç O N X X V I I I .

De l'Extrême-Onction.

L'EXTRÊME-ONCTION donne aux Malades la grace de bien mourir. Elle efface les péchés véniels, & guérit l'ame de la foiblesse qui reste des autres péchés, quoique pardonnés. Elle fortifie le malade contre les tentations, qui sont plus violentes à la mort, & peut même rendre la santé corporelle, s'il est expédient pour le malade. Ce sont les Prêtres qui administrent ce Sacrement, avec de l'huile bénite exprès par l'Evêque. On fait sept onctions: cinq pour les cinq sens, aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, aux mains, une aux reins ou à la poitrine contre la concupiscence, une aux pieds; & à chaque onction le Prêtre prie Dieu de remettre au malade les péchés qu'il a commis par chaque partie de son corps. Il faut que le malade soit en état de grace pour profiter de ce Sacrement; il est

est bon qu'il le reçoive avec connoissance, quoiqu'on ne le donne qu'aux malades, & lorsqu'ils sont en péril de mort.

Demande. Quelle est la grace propre de l'Extrême-Onction? *Réponse.* La grace de bien mourir. D. Quels péchés efface-t-elle? R. Les péchés véniels & les restes des autres péchés. D. Que fait-elle encore? R. Elle fortifie contre les tentations de la mort. D. Qui sont les Ministres de ce Sacrement? R. Les Prêtres. D. A qui doit on le donner? R. Aux malades qui sont en danger de mourir. D. Doit-on attendre à l'extrémité? R. Non, afin que le malade soit mieux disposé. D. Pourquoi fait-on plusieurs onctions? R. Pour marquer les péchés commis par les différentes parties du corps. D. Avec quoi fait-on ces onctions? R. Avec de l'huile bénite par l'Evêque.

LEÇON XXVIII.

De l'Ordre.

LE Sacrement de l'Ordre donne à l'Eglise des Ministres publiques & des Peres spirituels, qui tiennent la place
des